



RCS : ST MALO

Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00172

Numéro SIREN : 407 768 068

Nom ou dénomination : A.DIS.E.CO.

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2017 sous le numéro de dépôt 4256



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation.					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ADISECO	Les Buissonnets
SIRET: 4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2	35720 PLESER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES SOCIETES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
DEPOT DU 5 OCT. 2017 LE GREFFIER N° 4256	
SIRET	

B - ACTIVITE
Activités exercées APPAREILS AUTOMATIQUES
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C. RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	0	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Igam DINAN 43 rue de CASSELOT. 22100 Quevert Tél: 02.96.85.25.90	A. DIS.E.CO. SARL au capital de 7 622.45 Euros 35720 PLESER
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 28/07/2017
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gerant
	Signature: [Signature]

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M COLLETER GILDAS . LES BUISSONNETS							
35750 PLESDE	495	2016	4 000				
M COLLETER GILDAS . LES BUISSONNETS							
35750 PLESDE		2017	4 000				
Mlle COLLETER MORGANE							
	5						
Mlle COLLETER MORGANE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise	Société ADISECO		Néant ☐
Adresse de l'entreprise	Les Buissonnets	35720 PLESDER	
Numéro SIRET *	4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 1 7	3 0 0 6 2 0 1 6
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	25 000	012	25 000
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	96 219	030	92 571
	Immobilisations financières * (1)	040	113	042	113
Total I (5)		044	121 332	048	92 571
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	5 250	062	5 250
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	2 702	070	2 702
	Autres * (3)	072	76	074	76
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 048	086	6 048
	Charges constatées d'avance *	092	769	094	769
	Total II	096	14 845	098	14 845
Total général (I+II)		110	136 176	112	92 571
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622	7 622
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		169	169
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134	(24 323)		(32 293)
	Résultat de l'exercice	136	6 876		7 970
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(9 656)		(16 532)
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			1 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 060		2 374
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	44 019	172	48 201
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	53 261		60 709
Total général (I + II + III)		180	43 605		44 177
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société ADISECO

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 7 Néant Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	10 297	14 834
	Production vendue { biens services * }	215	214		
		217	218	34 925	27 465
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1 513	115
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	46 735	42 414
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	5 725	4 277
	Variation de stock (marchandises) *		236	(730)	(150)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 4 764 - immobilier)		242	17 758	12 918
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 218)		244	928	636
	Rémunérations du personnel *		250	8 000	8 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	3 901	3 875
	Dotations aux amortissements *		254	3 644	4 085
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	2	475
	Total des charges d'exploitation (II)		264	39 228	34 116
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	7 507	8 299
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	4	3
	Produits exceptionnels (IV)		290	397	
	Charges financières (V)		294	898	197
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300	135	135
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 876	7 970
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	6 876	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247		330	135	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44, sexies) 986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44, sexies) 127	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies) 138	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990	
	Divers* ZFA (44, quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	7 011	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 18 046 dont imputés sur le résultat :			360	7 011
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise: Société ADISECO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	25 000	402		404		406	25 000	25 000		
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	88 313	442		444		446	88 313	88 313		
	Installations générales, agencements divers	450	1 528	452		454		456	1 528	1 528		
	Matériel de transport	460	5 017	462		464		466	5 017	5 017		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 361	472		474		476	1 361	1 361		
Immobilisations financières		480	113	482		484		486	113	113		
TOTAL		490	121 332	492		494		496	121 332	121 332		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	82 982	532	2 659	534		536	85 641	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 379	542	149	544		546	1 528	
	Matériel de transport	550	3 205	552	836	554		556	4 041	
Autres immobilisations corporelles		560	1 361	562		564		566	1 361	
TOTAL		570	88 927	572	3 644	574		576	92 571	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)-						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

-6-

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 7

N° SIRET 4 0 7 7 6 8 0 6 8 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ADISECO

ADRESSE (voie) Les Buissonnets

CODE POSTAL 35720

VILLE

PLESDER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : -

Titre (2) M Nom patronymique COLLETER Prénom(s) GILDAS

Nom marital % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 495

Naissance : Date 020657 N° Département 29 Commune QUIMPER Pays FRANCE

Adresse : N° Voie LES BUISSONNETS

Code postal 35750 Commune PLESDER Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom patronymique COLLETER Prénom(s) Moyane

Nom marital % de détention 01.00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 220587 N° Département 61 Commune L'AIGLE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie LES BUISSONNETS

Code postal 35720 Commune PLESDER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société à Responsabilité Limitée A.DIS.E.CO
Au Capital Social de 7 622 EUROS
Siège social - Les Buissonets
35720 PLES DER

Procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire du
30 Septembre 2017

Sur convocation du gérant, les associés représentant l'intégralité du Capital Social de la Société A.DIS.E.CO, se sont réunis le 30 Septembre 2017 à 19 Heures au siège social à Les Buissonets PLES DER, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2017.

Monsieur COLLETER G en sa qualité de gérant, préside la séance. Il constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'articles 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2017
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966
- Questions diverses

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférent à l'exercice clos le 30 06 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant global de 928 €.

En conséquence, Elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

-Report a nouveau soit : 6 876 €

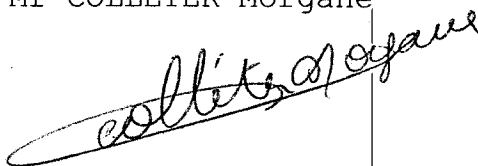
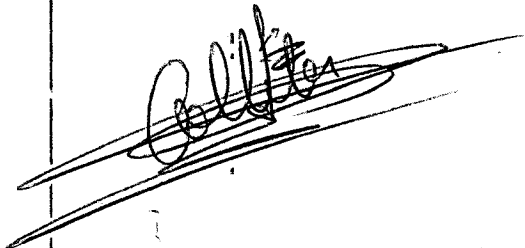
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents.

Mr COLLETER Gildas

Mr COLLETER Morgane



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Handwritten notes and signatures at the bottom left of the page.